Paris, le 11 décembre 2025

Communiqué de presse

Contact presse : syndicat-unsa-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr

A l'occasion des Assises de l'Assemblée des Départements de France (ADF) le 14 novembre 2025, le Premier ministre a déclaré vouloir réformer en profondeur les agences régionales de santé (ARS), dans le sens d'une décentralisation et d'une simplification du pilotage du système de santé. Il a précisé ses intentions le 24 novembre 2025 auprès des Présidents des Conseils départementaux.

Une mission des Inspections générales de l'Etat (IGAS/IGA/IGF) doit transmettre des propositions au 15 décembre 2025, en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur la décentralisation des politiques de santé et de l'autonomie, comportant un renforcement des pouvoirs des Conseils départementaux sur le secteur médico-social (personnes âgées / personnes handicapées) et dans la planification des soins de proximité non hospitaliers mais aussi un transfert aux Préfets du pilotage direct de la gestion des crises sanitaires et environnementales. A ce jour, il n'y a aucune analyse d'impact sérieuse de cette proposition de réorganisation.

La Fédération UNSA Santé Cohésion Sociale, majoritaire au sein du ministère chargé de la santé et des solidarités, demande les éléments d'information permettant, au-delà des annonces politiciennes, de mesurer l'ensemble des impacts sur l'organisation actuelle des missions et des agents.

La Fédération UNSA Santé Cohésion Sociale rappelle son attachement à un système de santé offrant des services et des prestations accessibles à tous sur l'ensemble du territoire. Le ministère de la santé doit rester le seul garant des politiques publiques sanitaires, médico-sociales et de santé environnementale mises en œuvre avec ses services territorialisés. L'Etat doit également rester investi dans les missions régaliennes d'inspection – contrôle au sein de ce système de santé.

La Fédération UNSA Santé Cohésion Sociale refusera toute rupture du principe de solidarité nationale qui risquerait de soumettre la santé aux aléas des politiques locales et aux inégalités territoriales. L'État doit demeurer le garant unique de l'équité d'accès aux soins sur tout le territoire. Séparer le sanitaire, le médico-social, la santé environnementale et la prévention serait en outre un contresens historique face à l'impératif d'une approche globale de la santé.

Afin d'éclairer et de rassurer les 8.700 agents des ARS légitimement inquiets, la **Fédération UNSA Santé Cohésion Sociale** demande la mise en place d'une information totalement transparente auprès des instances de dialogue social sur la nature précise des réformes envisagées et l'analyse d'impact associée.

Dans l'attente de la communication de la globalité du projet gouvernemental, la **Fédération UNSA Santé Cohésion Sociale** demande la mise en place immédiate du processus de concertation avec les agents, évoqué par la ministre sur l'ensemble des réorganisations des missions des ARS. Ce processus doit s'engager sans délai avec les représentants des personnels pour garantir l'avenir des missions et des agents.

La Fédération UNSA Santé Cohésion Sociale ne laissera pas démanteler l'outil régional de santé publique et refuse dès-à-présent de sacrifier les usagers et les agents des ARS sur l'autel d'un affichage politique.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07
Mail : syndicat-unsa-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr Site internet : **https://federation-unsa-sante-cohesion-sociale.fr/**